

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 3 juillet 2008 portant attribution à titre de dotation d'un ensemble immobilier domanial

NOR : MCCB0805326A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en date du 3 juillet 2008, est attribué à titre de dotation au profit du Centre des monuments nationaux, établissement public à caractère administratif, pour l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées aux termes du décret n° 95-462 du 26 avril 1995 modifié, un ensemble immobilier domanial dénommé « Trophée d'Auguste ou des Alpes » sur la commune de La Turbie (Alpes-Maritimes), cadastré section AB numéros 178, 246, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 262, 264, 265 et 269 d'une superficie totale de 18 363 mètres carrés, tel que cet ensemble figure sur le plan annexé au présent arrêté (1).

Cet ensemble immobilier, actuellement inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le numéro 060-01416 à la rubrique « patrimoine (monuments historiques et palais nationaux) » y sera recensé au profit du Centre des monuments nationaux.

La dotation s'étendra, le cas échéant, aux constructions ou additions de constructions qui seraient édifiées ultérieurement sur le terrain précité.

L'ensemble de ces immeubles sera remis gratuitement à l'Etat quand prendra fin la dotation.

(1) Ce plan peut être consulté au ministère de la culture et de la communication, direction de l'administration générale, sous-direction des affaires financières et générales (bureau de la politique immobilière), 182, rue Saint-Honoré, 75001 Paris.